

Compte rendu de la réunion de concertation du 19/07/18

Présents : du cabinet Palimpseste : Monsieur Laize Guillaume et Mr Rouzeau Jean Philippe + liste jointe

Mr Laize nous a présenté l'ensemble du projet d'aménagement comportant 3 secteurs : les entrées du bourg, la traversée par la D821 et le cœur du village.

Les premiers débats ont porté sur l'aménagement de **l'entrée sud du village** située entre le rond point sud et la rue des tilleuls. Plusieurs hypothèses ont été proposées :

- 1 : une réduction de l'emprise de la chaussée
- 2 : chicanes par dévoiement de la voirie.
- 3 : pincements de la voie en sens opposés de type écluses

Après échanges, la majorité des participants se sont prononcés pour l'hypothèse 2 :

Principes de réduction de la chaussée, de continuité PMR (personnes à mobilité réduite), et de renaturation des abords de la voie. Deux dévoiements en sens contraire de la voie appuyés par une alternance dans la disposition des alignements d'arbres cassent la perception linéaire de la voie et forcent le ralentissement sans pour autant trop contraindre la circulation.

Cœur du bourg, situé entre la rue des tilleuls et la rue de l'école: Deux propositions ont été présentées et sont toujours en cours d'étude :

- 1 : Une continuité PMR asymétrique assurée et traitée de manière plus urbaine

Des stationnements longitudinaux préservés

Une végétalisation forte pour transformer la perception de la traversée du bourg

- 2 : Prolongement des mêmes principes déclinés différemment : alignement d'arbres et stationnements sont reportés sur le côté est, moins contraint sur cette séquence par des entrées charretières. Cette inversion

et la chicane qui l'accompagne participent aussi à casser la vitesse et la linéarité de la voie.

Sur cette séquence les échanges ont porté sur le nombre trop important de places de stationnement supprimées, sur l'accessibilité de certaines zones de garage (cette question semble résolue par le profil général des accotements). Le questionnement a porté aussi sur les caves en bordures de voie, l'apport de végétaux en bordure des maisons, l'évacuation des eaux de pluie. Ces problèmes techniques ont été pensés et pris en compte dans le projet d'aménagement.

Séquence 3 : située au niveau de l'arrêt de bus : Ilot central planté permettant de casser la perspective et de faire ralentir. Compatible avec les arrêts de bus remis aux normes de part et d'autre.

La question se pose sur le choix de l'arrêt de bus :

- 1) sur la voie, ce qui sécurise la descente des voyageurs car la rue est bloquée par un ilot central.
- 2) Autre solution : faire un stationnement pour le bus qui fluidifie la circulation mais n'amène pas autant de sécurité.

Cette question a été abordée mais non tranchée.

Entrée nord du village située entre la route de Peyroutas et le panneau de fin de village.

- Aménagement d'un cheminement côté est, en connexion avec le lotissement en entrée de bourg

- Végétalisation et plantation d'un alignement sur le côté opposé intégrant parking et bâtiments d'activité.

Centre bourg du village : la place du foirail et ses abords :

Le projet qui a été présenté a retenu l'approbation de l'ensemble des participants à l'exception de la création d'une voie de circulation contournant le foirail par sa partie ouest pour joindre la rue de la mairie avec la rue de l'école. Cette proposition est refusée à la majorité des participants.

Il a été évoqué également la mise en sens unique des rues de l'école et de Peyroutas, cette question reste à l'étude.

La mairie fait une demande auprès de la CAGV et du département pour déclasser la D821 en voie communale dans son secteur urbain.

Nous avons demandé au cabinet Palimpseste un chiffrage par secteur à savoir : entrées du bourg nord et sud, traversée du bourg et centre historique, ceci afin de déterminer la tranche optionnelle de travaux en fonction du budget que la Mairie peut engager sur ce projet.

Les documents graphiques du projet sont consultables en mairie, un cahier de suggestions, remarques et propositions est ouvert à l'ensemble des administrés.

Fin de la réunion 22h. Une autre réunion publique sera proposée ultérieurement après prise en compte des remarques.